



**PEINE CAPITALE - Une série d'exécutions accélérées dans l'Etat américain de l'Arkansas s'est achevée dans une vive controverse et des condamnations internationales. En cause ? La mise à mort d'un dernier condamné, qui a suffoqué après s'être vu injecter un produit très critiqué.**

L'Arkansas a-t-il violé le huitième amendement de la Constitution sur l'interdiction des châtiments cruels et inhabituels ? C'est la question qui agite ce vendredi la société américaine, quelques heures après la mise à mort d'un condamné qui, après l'injection d'un produit très critiqué, aurait suffoqué. Une polémique dont se serait bien passé cet Etat, déjà empêtré dans une controverse après une série d'exécutions accélérées.

Une série dont Kenneth William a été la dernière victime jeudi soir. Reconnu coupable de meurtre, cet homme de 38 ans ayant un quotient intellectuel d'enfant, selon ses avocats, a reçu une injection létale. L'exécution, selon plusieurs témoins, s'est mal passée et Shawn Nolan, un des avocats de Kenneth Williams, a demandé vendredi l'ouverture d'une enquête car "les récits des témoins de l'exécution indiquent que M. Williams a souffert".

**"Ceci est très perturbant"**

Des journalistes américains y ayant assisté ont en effet raconté que le condamné s'était tordu sur le lit où il était sanglé, pris de convulsions, d'accès de toux, de suffocation

bruyante. Même si le micro les reliant au prisonnier était coupé, ils ont entendu celui-ci lutter ainsi plusieurs minutes, à travers la vitre séparant les deux pièces.

"Ceci est très perturbant, mais pas du tout surprenant, étant donné l'historique du sédatif midazolam, qui a été utilisé dans plusieurs exécutions qui ont mal tourné", a repris Shawn Nolan. L'avocat fait référence à cette anxiolytique utilisée dans les injections létales, et à l'effet anesthésiant controversé. Et ce, car il est accusé de plonger insuffisamment le condamné dans l'inconscience. Cela n'a pas empêché l'Arkansas, dont la péremption imminente - le 30 avril - de ses stocks, de précipiter cette série de mises à mort.

## **Le Haut-Commissariat de l'ONU "profondément inquiet et troublé"**

L'Arkansas, qui n'avait exécuté personne de 2005 jusqu'à ce mois d'avril, a ainsi exécuté quatre détenus en huit jours, dont deux en une même soirée lundi. L'Etat avait initialement prévu d'exécuter huit prisonniers en 11 jours mais son programme a été la cible de multiples recours judiciaires et d'une mobilisation internationale. La bataille devant les tribunaux s'est finalement soldée par la suspension de quatre des exécutions prévues.

### **Lire aussi :**

[Malgré les recours judiciaires et les contestations, l'Arkansas va exécuter cinq prisonniers avant la fin avril](#)

Cela n'a pas suffi à calmer les esprits. De nombreuses instances internationales ont condamné l'exécution de jeudi, tel que le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme : celui-ci s'est dit "profondément inquiet et troublé" par la série d'exécutions et a demandé un "moratoire sur la peine de mort". Même les proches de l'une des victimes de Kenneth Williams, un jeune père de 24 ans qu'il avait tué durant une cavale en 1999, avaient demandé au gouverneur d'épargner la vie du condamné.